

Image not found or type unknown



pret bancaire dans le cadre d'un CEL

Par **mafate84**, le **24/01/2009** à **11:01**

Bonjour,

Je possede 2 CEL débutés depuis longtemps qui me permettent d'utiliser le crédit maximum autorisé (23000€) en vue de la réalisation du second oeuvre d'une construction destinée à la location.

Ma banque (depuis 38 ans) me refuse ce pret.

Le CEL étant une procédure de soutien à la construction et la rénovation de l'habitat abondée et encadrée par l'ETAT, ces prêts ne sont-ils pas prioritaires et meme automatiques, dans la mesure, bien entendu, où les conditions règlementaires de solvabilité et de taux d'endettement sont établies, ce qui est le cas.

Merci de votre réponse.

Recevez mes meilleures salutations et voeux pour 2009.